



Code vestimentaire

Je me présente à l'école dans une tenue vestimentaire propre et convenable :

- Un chandail/une robe qui recouvre le ventre, le dos et le décolleté (la poitrine).
- Un chandail/une robe à bretelles larges (pas de bretelles spaghetti).
- Des pantalons, jupe ou robe plus long que la mi-cuisse.
- Des vêtements dont les logos et slogans sont appropriés.
- Son chapeau ou sa casquette à l'extérieur seulement.
- Des vêtements opaques.
- Des souliers d'intérieur dont la semelle ne marque pas les planchers.
- Des souliers d'extérieur/bottes qui seront enlevés peu importe la saison.
- Pas de pyjamas, à moins d'une journée thématique.

Pour participer au cours d'éducation physique, tous les élèves doivent porter :

- Des espadrilles dont la semelle ne marque pas les planchers.

Dès la 4^{ième} année, l'élève doit obligatoirement se changer :

- Un pantalon court ou de sport (style yoga)
- Un chandail à manches courtes
- Nous recommandons soit du déodorant ou de l'antisudorifique



L'élève n'ayant pas apporté les vêtements ou espadrilles requis ne pourra participer au cours d'éducation physique pour des raisons de sécurité.

En hiver, il est essentiel de porter les vêtements appropriés :

- Un manteau chaud
- Un pantalon de neige
- Un chapeau, des mitaines et un cache-cou
- Des bottes chaudes.



Les élèves jouent dehors à tous les jours, ils doivent donc porter les vêtements appropriés pour le faire de façon saine sans attraper froid, peu importe la saison. Lors des temps pluvieux et au printemps, des bottes de caoutchouc sont recommandées.

Respect du code vestimentaire

Dans le cas où un manquement au code vestimentaire sera fait, une communication écrite sera envoyée aux parents. Il se peut qu'on demande à l'élève d'utiliser ses vêtements d'éducation physique ou des vêtements empruntés aux objets perdus.

